

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE QUETTREVILLE SUR SIENNE
(COMMUNE DELEGUÉE DE HYENVILLE)
ENQUÊTE PUBLIQUE ALIENATION D'UN CHEMIN RURAL
Du lundi 5 septembre 2022 au vendredi 23 septembre 2022 inclus

Par arrêté 65/2022 en date du 11 juillet 2022, Monsieur le maire de la commune de Quettreville-sur-Sienne, a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur l'aliénation d'un chemin rural situé sur la commune déléguée de Hyenville du lundi 5 septembre 2022 au vendredi 23 septembre 2022 inclus soit 19 jours consécutifs.

Monsieur Jacques Marquet, directeur territorial région Normandie à la retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillet non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de Hyenville, pendant la durée de l'enquête aux jours et aux heures d'ouverture habituels (le lundi après-midi et le vendredi après-midi) ainsi que pendant les permanences du commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier seront disponibles en ligne sur le site internet de la mairie de Quettreville-sur-Sienne (www.mairie-quettreville.fr).

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur les registres ouverts à cet effet ou les adresser par correspondances au commissaire enquêteur à la mairie de Hyenville et à la mairie de Quettreville-sur-Sienne ou par courriel : compta@quettreville.fr

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Hyenville ou de Quettreville-sur-Sienne.

La commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations à la mairie de Hyenville :

- Le lundi 5 septembre 2022 de 10h00 à 12h00
- Le vendredi 23 septembre 2022 de 16h00 à 18h00

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an.

A l'issue de l'enquête, la commune de Quettreville-sur-Sienne se prononcera par délibération sur l'aliénation du chemin rural.